

Pour fins de discussion seulement

Rencontre préparatoire du 2 juin 2015

Dossier R-3924-2015

Gazifère Inc.

Proposition de traitement des phases 2 et 3 du dossier

Dépôt de la demande et des pièces au soutien de la phase 1 du dossier (fermeture réglementaire des livres pour l'exercice 2014): **17 avril 2015**

Dépôt de la demande amendée et des pièces au soutien de la phase 2 du dossier : **15 mai 2015**

Phase 2

Proposition : scinder les enjeux de cette phase afin que certains enjeux soient traités par voie de consultation et les autres en audience.

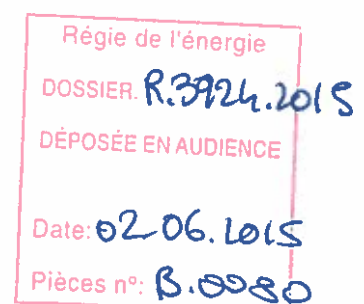
À considérer : Demande de traitement prioritaire de deux enjeux (taux de rendement sur l'avoir de l'actionnaire et mode de partage des manques à gagner et des trop-perçus) afin de permettre à Gazifère de retenir les services d'un expert et de déposer une preuve détaillée, le cas échéant.

Décision procédurale établissant le mode de traitement de certains enjeux de la phase 2, l'échéancier ainsi que l'enveloppe maximale de frais :

- **Procédure** : consultation

 - **Enjeux à traiter** :
 - Taux de rendement et mode de partage (années témoins 2016 et 2017)

 - **Échéancier pour le traitement de ces enjeux** :
 - Dépôt des commentaires des intervenants : 12 juin
 - Dépôt de la réplique de Gazifère : 15 juin
- * Décision au plus tard le 3 juillet



Décision procédurale établissant les autres enjeux de la phase 2, leur mode de traitement ainsi que l'échéancier :

- Dépôt, par les intervenants, des autres enjeux de la phase 2 sur lesquels ils souhaitent intervenir et de leur budget de participation relatif à ces enjeux : 12 juin
- Dépôt des commentaires de Gazifère sur les enjeux que souhaitent traiter les intervenants et leur budget de participation : 17 juin
- Dépôt de la réplique des intervenants aux commentaires de Gazifère : 19 juin

- **Procédure : audience**

- **Enjeux à traiter :**
 - Programmes commerciaux
 - Taux d'amortissement
 - Allocation des coûts entre sociétés affiliées
 - Allocation des coûts activités réglementées/non réglementées
 - Détermination du test PGEÉ 2017

- **Échéancier pour le traitement de ces enjeux :**
 - DDR 26 juin
 - Réponses Gazifère 14 juillet
 - Preuves intervenants 27 juillet
 - DDR aux intervenants 3 août
 - Réponse des intervenants 11 août
 - Audiences 2-4 septembre

Décision au plus tard en octobre 2015 permettrait à Gazifère de préparer les modifications pour implantation dans les tarifs au 1^{er} janvier 2016.

